


FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Section 1 : Identification du produit et de la société

Groupe de produits :	Produits de panneau de gypse	
Utilisation du produit :	Panneaux de gypse et moulures décoratives pour applications intérieures et extérieures.	
Famille chimique :	Gypse, sulfate de calcium dihydraté, un minéral qui se produit naturellement. Des analyses de gypse ont démontré que la concentration de silice cristalline en quartz est inférieure à 0,025 % (poids/poids %). Ce produit ne contient pas d'amiante.	
Fabricant :	CertainTeed Gypsum, Inc. 4300 W. Cypress St., Suite 500 Tampa, FL 33607, USA Site Web : www.certainteed.com	CertainTeed Gypsum Canada, Inc. 2424 rue Lakeshore Ouest, Mississauga, Ontario, Canada L5J 1K4 Site Web : www.certainteed.com
Numéro de téléphone :	Professionnels : 1 800 233-8990 Consommateurs : 1 800 782-8777	Professionnels : 1 800 233-8990 Consommateurs : 1 800 782-8777
Nom des produits :	<u>Gamme de produit des États-Unis :</u> ProRoc® Regular ProRoc® 54" Regular ProRoc® Type X ProRoc® 54" Type X ProRoc® Type C ProRoc® Moisture Resistant ProRoc® Moisture Resistant Type X ProRoc® Sheathing Treated Core ProRoc® Sheathing Treated Core Type X ProRoc® Abuse Resistant Type C ProRoc® Abuse Resistant Type X ProRoc® Interior Ceiling ProRoc® Veneer Plaster Base ProRoc® Veneer Plaster Base Type C ProRoc® Veneer Plaster Base Type C ProRoc® 1/4" Flex ProRoc® Shaftliner Type X ProRoc® Exterior Soffit ProRoc® Exterior Soffit Type C ProRoc® Exterior Soffit Type C ProRoc® Evenwall ProRoc® 54" Evenwall ProRoc® Evenwall Type X ProRoc® 54" Evenwall Type X ProRoc® Moisture and Mold Resistant	<u>Gamme de produits du Canada :</u> Panneau ProRoc® régulier Panneau de gypse ProRoc® de 54 po régulier Panneau de gypse ProRoc® de type X Panneau de gypse ProRoc® de 54 po de type X Panneau de gypse ProRoc® de type C Panneau de gypse ProRoc® résistant à l'humidité Panneau de gypse ProRoc® résistant à l'humidité de type X Panneau ProRoc® de revêtement à noyau traité Panneau ProRoc® de revêtement à noyau traité de type X Panneau de gypse ProRoc® résistant aux coups de type C Panneau de gypse ProRoc® résistant aux coups de type X Panneau ProRoc® pour plafond intérieur Panneau de gypse mural ProRoc® Veneer Panneau de gypse mural ProRoc® Veneer de type C Panneau de gypse ProRoc® flexible 1/4 po Panneau de gypse ProRoc® Shaftliner de type X Échelons PlafonDécor Cove et Corniche PlafonDécor Panneau ProRoc® Résistant à l'humidité et la moisissure avec M2Tech ^{MC}
Numéro d'urgence 24 heures par jour :	En cas d'urgence, téléphonez à Team-1 Environmental Services Inc. 1 800 32 SPILL; 1 800 327-7455 (24 h)	

Section 2 : Identification des dangers

NFPA (É.-U.)	SIMDUT (Canada)	Symbole de transport
	Pas contrôlé	N'est pas assujéti à un règlement sur le transport

Aperçu en cas d'urgence :

Les panneaux de gypse et moulures décoratives CertainTeed ne constituent pas un danger d'inhalation, d'ingestion ou de contact, à moins qu'ils ne soient soumis à des activités de coupage, de meulage ou d'usinage, qui génèrent des particules en suspension dans l'air.

Apparence, couleur et odeur : Article composite solide. Panneaux de gypse ou moulures décoratives recouvertes d'un revêtement de papier de diverses couleurs.

É.-U. : Bien que ce produit ne soit pas considéré dangereux en vertu de la norme sur la communication des dangers de l'OSHA (29 CFR 1910,1200), la présente fiche signalétique contient de l'information importante, essentielle à la manipulation sécuritaire et appropriée du produit. Conservez cette fiche signalétique et gardez-la à portée des employés et des autres utilisateurs de ce produit.

Canada : Bien que ce produit ne soit pas réglementé par le SIMDUT, la présente fiche signalétique contient de l'information importante, essentielle à la manipulation sécuritaire et appropriée du produit. Conservez cette fiche signalétique et gardez-la à portée des employés et des autres utilisateurs de ce produit.

Effets potentiels sur la santé :

Voies d'exposition pertinentes :

AIGUS (court terme) : Voir la section 8 sur les contrôles d'exposition

Inhalation, contact avec la peau, contact avec les yeux

Inhalation : Une concentration élevée de poussière causée par des activités de coupage, de sciage ou d'ajustage peut causer la toux et l'irritation légère et temporaire à la suite d'une exposition à court terme. Une exposition à long terme par inhalation aux poussières peut avoir des effets sur les voies respiratoires (voir la section sur les effets d'une exposition chronique, ci-dessous).

Ingestion : Évitez d'ingérer ce produit. L'ingestion peut causer des problèmes gastrointestinaux.

Peau : Un contact prolongé ou répété peut entraîner une irritation.

Yeux : Un contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire, comme le ferait un corps étranger dans l'œil.

CHRONIQUE (long terme) : Voir la section 11 pour obtenir des données toxicologiques supplémentaires

Une exposition industrielle, intense et prolongée à une forte concentration de poussières dans l'air pourrait nuire aux fonctions respiratoires. La bronchite chronique et des lésions aux voies respiratoires ont également été associées à une exposition à une forte concentration de poussière.

Le contact avec la peau peut aggraver une dermatite existante.

États pathologiques aggravés par l'exposition :

Interactions avec d'autres substances chimiques :

Le tabagisme en combinaison avec une exposition importante à long terme à la poussière peut accroître les problèmes de santé pulmonaire associés au tabagisme et à la poussière.

Effets environnementaux potentiels :

Aucun effet nuisible connu.

Section 3 : Composition et information sur les ingrédients

Ingrédients dangereux :

Nom chimique	N° CAS	Poids %
Sulfate de calcium	10101-41-4	95 à 100
Cellulose (fibre de papier)	9004-34-6	1 à 5
Silice, dans les fumées	69012-64-2	0,5 à 1,2

Note : Voir la section 8 de la présente fiche signalétique pour connaître les données de limite d'exposition de ces ingrédients.

Section 4 : Premiers soins

- Inhalation :** S'il y a une grande quantité de poussière de gypse en suspension, assurez d'abord votre propre sécurité avant de tenter de sauver quelqu'un d'autre (p. ex. portez l'équipement de protection individuelle approprié). Si des symptômes apparaissent, éliminez la source de contamination ou emmenez la victime à l'air frais. Consultez un médecin.
- Contact oculaire :** Ne laissez pas la victime se frotter les yeux. Laissez les yeux s'hydrater naturellement pendant quelques minutes. Demandez à la victime de regarder vers la droite, vers la gauche, vers le haut, puis vers le bas. Si les particules ou les poussières ne se délogent pas, rincez doucement les yeux à l'eau tiède courante pendant 5 minutes ou jusqu'à ce que les poussières ou les particules aient été délogées, tout en maintenant les paupières ouvertes. Si l'irritation persiste, consultez immédiatement un médecin. NE TENTEZ PAS d'enlever manuellement toute particule coincée dans un œil.
- Contact cutané :** Aucun effet attendu. En cas d'irritation, rincez doucement la peau à l'eau courante tiède pendant 5 minutes. Si l'irritation persiste, consultez un médecin.
- Ingestion :** En cas d'irritation ou d'inconfort, consultez immédiatement un médecin.

Section 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

- Caractéristiques d'inflammabilité :** Le centre de gypse est ininflammable et ne favorise pas la combustion.
- Moyen d'extinction approprié :** Utilisez de l'eau ou tout autre moyen d'extinction approprié à l'incendie environnant.
- Moyen d'extinction inapproprié :** Non disponible
- Données sur les risques d'explosion :**
- Sensibilité aux chocs mécaniques :** Aucune
 - Sensibilité aux décharges d'électricité statique :** Aucune
- Danger propre à la substance chimique :** Le sulfate de calcium peut se décomposer en oxyde de calcium et en oxyde de soufre à environ 1450 °C (2642 °F). La combustion de ce produit peut générer du dioxyde de carbone, du monoxyde de carbone.
- Équipement de protection et précaution de lutte contre les incendies :** Comme dans le cas de n'importe quel incendie, il faut évacuer la zone et combattre l'incendie à une distance sécuritaire. Portez un appareil respiratoire autonome par pression et un équipement complet de protection. Combattez l'incendie à partir d'un endroit protégé ou d'une distance sûre.
- NFPA**
- Santé :** 1
 - Inflammabilité :** 0
 - Instabilité :** 0

Section 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions personnelles :	Portez l'équipement de protection approprié, comme il est indiqué dans la section 8.
Précautions pour la protection de l'environnement :	Empêchez la substance de contaminer le sol et d'intégrer les égouts et les cours d'eau.
Méthode de confinement :	Aucune méthode spéciale nécessaire.
Méthode de nettoyage :	Pour éliminer le produit déversé, ramassez-le à l'aide d'une pelle et placez-le dans un contenant approprié à l'élimination. Ramassez tout le produit déversé pour l'éliminer correctement. Éliminez le produit conformément aux lois fédérales, provinciales et locales.
Autre information :	Non disponible

Section 7 : Manipulation et stockage

Manutention :	Évitez de générer de la poussière de ce produit et de respirer cette poussière. Évitez tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Minimiser la quantité de poussière générée et accumulée. Portez des lunettes et des gants de sécurité. Advenant le dépassement de la limite d'exposition, portez un appareil de protection respiratoire approprié. (Voir la section 8.)
Stockage :	GARDEZ□HORS□DE□PORTÉE□DES□ENFANTS. Entrez le produit à plat. Protégez le produit contre l'eau et l'humidité. Voir la section 13 pour lire les considérations relatives à l'élimination.

Section 8 : Contrôle de l'exposition et protection individuelle

Lignes directrices en matière d'exposition

<u>Ingrédients</u>	<u>VLE ACGIH (MPT (8 h)) (mg/m³)</u>	<u>É.-U. - LEP OSHA (MPT (8 h)) (mg/m³)</u>	<u>Ontario (Canada) - VLE-MPT (mg/m³)</u>
Sulfate de calcium	10 (fraction respirable)	15 (taux global d'empoussiérement); 5 (fraction respirable)	10
Cellulose (fibre de papier)	10	15 (taux global d'empoussiérement); 5 (fraction respirable)	10
Silice, dans les fumées	Non déterminé	80 mg/m ³ / %SiO ₂ (taux global d'empoussiérement)	2 (respirable)
Particules non précisées	10 (particules inhalables); 3 (respirable)	15 (taux global d'empoussiérement); 5 (fraction respirable)	10 (particules inhalables); 3 (respirable)

*mpppc : million de particules par pied cube d'air.

Contrôles d'exposition

Mesures d'ingénierie technique :	La ventilation générale est suffisante pour l'application du produit dans sa forme originale. Durant les activités de coupage et de ponçage, surveillez la concentration de poussière en suspension et utilisez un système d'aéragé aspirant si la limite d'exposition est dépassée.
Protection individuelle :	
Protection des yeux et du visage :	Portez des lunettes de sécurité.
Protection cutanée :	Au besoin, portez des gants de protection pour éviter une irritation de la peau.

Section 8 : Contrôle de l'exposition et protection individuelle (suite)

- Protection respiratoire :** Lorsque la concentration de poussière en suspension dans l'air dépasse les lignes directrices en matière d'exposition au travail, prenez les précautions suivantes :
- Portez un masque antipoussière approuvé par la NIOSH.
 - Maintenez une ventilation et une circulation de l'air adéquate.
 - Avertissez les autres personnes qui se trouvent dans la zone.
 - Si la concentration de poussière dépasse toute limite d'exposition indiquée dans le tableau précédent, utilisez un appareil respiratoire approuvé par la NIOSH.

Il est nécessaire de suivre un programme de protection respiratoire respectant les normes 29 CFR 1910,134 de l'OSHA et ANSI Z88.2 ou la norme Z94.4-93 de l'Association canadienne de normalisation chaque fois qu'il faut utiliser un appareil respiratoire.

Autre équipement de protection : Sans objet

Mesures d'ordre général en matière d'hygiène : Lavez les vêtements contaminés avant de les porter de nouveau ou les jeter. Vous ne devez pas manger, ni boire ni fumer dans la zone de travail. Se nettoyer les mains entièrement après avoir manipulé le produit. Bien entretenir les lieux.

Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

État physique :	Solide	Point d'éclair et méthode de lutte contre les incendies :	Sans objet – Produit non combustible
Apparence, couleur et odeur :	Panneau à base de gypse recouvert de papier de diverses couleurs. Sans odeur.	Température d'autocombustion :	Sans objet
Seuil olfactif :	Sans objet	Limite d'inflammabilité dans l'air :	Sans objet
pH :	7 à 9 (suspension aqueuse)	Pression de vapeur :	Non disponible
Gravité spécifique : (eau = 1)	2,30 à 2,37	Densité de vapeur : (air = 1)	Non disponible
Coefficient de distribution : (n-octanol/eau)	Non disponible	Taux d'évaporation : (n-acétate de butyle = 1)	Non disponible
Solubilité :	0,2 % (approximative)	Point et limite d'ébullition :	Sans objet
Viscosité :	Non disponible	Point de fusion :	Sans objet
Température de décomposition :	1450 °C (2642 °F)		

Section 10 : Stabilité et réactivité

Stabilité chimique :	Stable
Conditions à éviter :	Non disponible
Matières incompatibles :	Le gypse est un matériau stable, non réactif, dans des conditions de travail normales. Il peut se produire des réactions dangereuses s'il entre en contact avec un matériau hautement réactif ou s'il est exposé à des températures élevées.
Produit de décomposition dangereux :	Le gypse peut se décomposer et former de l'oxyde de calcium (CaO) et du dioxyde de soufre (SO ₂) si le produit est exposé à des températures extrêmes, 1450 °C (2642 °F) ou plus. La décomposition thermique et la combustion incomplète peuvent produire des acides, de l'aldéhyde, du monoxyde de carbone et du dioxyde de carbone.
Risque de réaction dangereuse :	Aucun connu

Section 11 : Informations toxicologiques

Données sur la toxicité aiguë

	LD₅₀ voie orale (mg/kg)	LD₅₀ voie cutanée (mg/kg)	LC₅₀ inhalation (4 h)
Sulfate de calcium	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Cellulose (fibre de papier)	> 2 000 (rat)	Sans objet	>5 800 (rat)
Silice, dans les fumées	Non disponible	Non disponible	Non disponible

Données sur la toxicité chronique

Cancérogénicité : Le tableau ci-dessous indique si chaque organisme a déclaré les ingrédients comme étant cancérogènes.

	ACGIH	CIRC	NTP
Sulfate de calcium	Pas indiqué	Pas indiqué	Pas indiqué
Cellulose (fibre de papier)	Pas indiqué	Pas indiqué	Pas indiqué
Silice, dans les fumées	Pas indiqué	Groupe 3	Pas indiqué

ACGIH : (American Conference of Governmental Industrial Hygienists)

CIRC : Centre international de recherche sur le cancer

Groupe 3 : L'agent ne peut être classé comme cancérogène pour les humains.

NTP : (National Toxicology Program)

Irritation :	L'inhalation d'une grande concentration de poussière durant l'installation du produit peut causer de la toux et une irritation légère temporaire. La poussière de ce produit peut irriter les yeux, comme un corps étranger. Une exposition prolongée ou répétée à la poussière de ce produit peut irriter la peau.
Corrosivité :	Sans objet
Sensibilisation :	Sans objet
Effets neurologiques :	Sans objet
Effets génétiques :	Sans objet
Effet sur la reproduction :	Sans objet
Effet sur le développement :	Sans objet
Autres effets nocifs :	Sans objet
Effets sur les organes cibles :	Poumons

Section 12 : Information écologique

Écotoxicité :	Sans objet
Persistance / dégradabilité :	Non disponible
Accumulation biologique / accumulation :	Sans objet
Mobilité :	Non disponible

Section 13 : Considérations relatives à l'élimination

Méthode d'élimination des déchets :	Ne PAS verser dans les égouts, sur le sol ou dans un plan d'eau. Stocker la matière en vue de l'éliminer, comme il est indiqué dans la section 7, portant sur la manutention et le stockage.
États-Unis :	Éliminer le produit en respectant les lois et les règlements locaux, de l'État et fédéraux. Codes de déchet de la RCRA : Sans objet
Canada :	Éliminer le produit en respectant les lois et les règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

Section 14 : Information sur le transport

<u>Hazardous Materials Regulation (DOT 49CFR) des É.-U. :</u>	N'est pas assujéti à un règlement sur le transport
<u>Transport des marchandises dangereuses (TMD) du Canada :</u>	N'est pas assujéti à un règlement sur le transport
<u>ADR/RID :</u>	N'est pas assujéti à un règlement sur le transport
<u>IMDG :</u>	N'est pas assujéti à un règlement sur le transport
<u>Polluants marins :</u>	Sans objet
<u>OACI / IATA :</u>	N'est pas assujéti à un règlement sur le transport

Section 15 : Information sur la réglementation

É.-U. :

Statut du TSCA : Tous les ingrédients de ce produit figurent à l'inventaire du TSCA.

SARA Title III

Sect. 302/304 : Aucune

Sect. 311/312 : Aucune

Sect. 313 : Aucune

Quantité à déclarer : Aucune

CERCLA :

Prop. 65 de la Californie : Ce produit peut contenir une substance cancérigène reconnue dans l'État de la Californie.

Canada

Ce produit a été classé selon les critères de danger du *Règlement sur les produits contrôlés* et la fiche signalétique contient des renseignements exigés par le *Règlement sur les produits contrôlés*.

Statut du WHMIS : Pas contrôlé
(exposition en milieu de travail)

Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles : Tous les ingrédients de ce produit figurent dans la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada.

Inventaire national des rejets de polluants : Ce produit ne contient aucune substance devant être signalée en vertu de l'INRP.

Section 16 : Autre information

Préparé par : LEHDER Environmental Services limitée
704 rue Mara, bureau 210
Point Edward, ON
N7V 1X4
www.lehder.com

Téléphone : 519 336-4101

Date de révision : 20 novembre 2007

Sommaire de la révision : 25 janvier 2007 : Section 1, nouveau nom de fabricant et nouvelle information de contact.
20 novembre 2007 : Section 1, nouveau nom de produit.
26 février 2008: Section 1, nouveau nom de produit. Section 5, 10, produits de décomposition thermique et la combustion.

Clause de non-responsabilité : Bien que LEHDER Environmental Services limitée croie que les données présentées dans ce document sont exactes, à la date susmentionnée, LEHDER n'émet aucune garantie en ce qui a trait à icelles et dénie expressément toute responsabilité quant à la pertinence d'icelles. Lesdites données ne sont fournies qu'à des fins d'information, d'enquête ou de vérification.

Clause de non-responsabilité du fabricant : L'information dans le présent document est présumée exacte, mais n'est ni garantie, ni justifiée.